Informations de base

2009/2020(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de défense de l'immunité parlementaire de Umberto Bossi **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	LEHNE Klaus-Heiner (PPE-DE)	16/03/2009

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/04/2009	Vote en commission		Résumé
23/04/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0269/2009	
05/05/2009	Décision du Parlement	T6-0338/2009	Résumé
05/05/2009	Résultat du vote au parlement		
05/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2020(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 7
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/74275

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0269/2009	23/04/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0338/2009	05/05/2009	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de défense de l'immunité parlementaire de Umberto Bossi

2009/2020(IMM) - 05/05/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 563 voix pour, 13 voix contre et 13 abstentions, de défendre l'immunité et les privilèges de M. Umberto Bossi (ancien député européen italien).

M. Bossi est en effet poursuivi en Italie pour une infraction considérée comme grave au regard du code pénal italien. L'enquête porte en particulier sur des déclarations faites par M. Bossi à l'adresse de M. Giuliano Amato (alors ministre de l'intérieur) en lien avec la procédure électorale.

Suivant l'avis de sa commission des affaires juridiques, le Parlement estime toutefois que M. Bossi s'est borné à émettre des commentaires sur des faits relevant du domaine public et revêtant une dimension de politique italienne et européenne.

Par conséquent, le Parlement décide de défendre l'immunité et les privilèges de M. Umberto Bossi.